



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**LE MERCREDI 17 JANVIER 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, **le mercredi 17 janvier 2024 à 19 h 30**. La séance est présidée par son honneur le maire Monsieur Pierre Guilbault. Sont également présents, Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Claire Sarrazin, Mélanie Mainville et Messieurs les conseillers François Fruhauf, Pierre Venne et Gaétan Desmarais.

Monsieur Denis Savard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 
- 01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
  - 02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1- Séance ordinaire du 11 décembre 2023
  - 04- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
  - 4.1- Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
  - 05- CORRESPONDANCE
  - 5.1- Club de l'âge d'or – Demande de prêt de locaux
  - 5.2- La Sinfonia de Lanaudière – Demande de soutien financier
  - 06- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNES
  - 6.1- Nordikeau inc. - Rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de novembre 2023
  - 6.2- Nordikeau inc. - Rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de novembre 2023
  - 07- RAPPORT DES COMITÉS
  - 08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 8.1- Dépôt du rapport des permis et certificat du mois de novembre et décembre 2023
  - 8.2- Demande de PIIA 2023-PIIA-04 pour construire une remise au 1011 Latour (lot 6 296 345)
  - 8.3- Dépôt des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme
  - 09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT
  - 10- ADOPTION DE RÈGLEMENTS
  - 10.1- Adoption du règlement 19-2023 modifiant le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
  - 10.2- Adoption du règlement 20-2023 modifiant le règlement de lotissement 03-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
  - 10.3- Adoption du règlement numéro 21-2023 sur la rémunération des élus de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
  - 11- AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA
- ADMINISTRATION :**
- 11.1- Édition Média Plus Communication inc. – Contrat d'édition gratuite d'un calendrier municipal – Autorisation de signature
  - 11.2- Office d'Habitation Au cœur de chez nous - Budget révisé 2023
  - 11.3- Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption Saison 2024 – Partage des coûts avec la Municipalité de Sainte-Mélanie
  - 11.4- Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2024
  - 11.5- Embauche d'une directrice des travaux publics et inspectrice municipale



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 11.6- Octroi d'un mandat de soutien à la trésorerie
- 11.7- Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. - Paiement de facture
- 11.8- Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. - Paiement de facture
- 11.9- Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. - Paiement de facture
- 11.10-Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. - Paiement de facture
- 11.11-Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. - Paiement de facture
- 11.12-Ghyslain Lambert, ingénieur – paiement de factures

**VOIRIE :**

- 11.13-Permission de voirie et entente d'entretien

**AQUEDUC :**

- 11.14-Nordikeau inc. – Contrat de services professionnels 2024 pour les prélèvements et les analyses d'eau (réseau municipal)
- 11.15-Nordikeau inc. – Contrat de services professionnels 2024 pour les prélèvements et les analyses (eau brute)

**LOISIRS :**

- 11.16-Affichage de postes d'animateurs / accompagnateurs pour le camp jour

**BIBLIOTHÈQUE :**

**AUTRES POINTS :**

- 11.17-Demande d'aide financière pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau
- 12- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE
- 14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

-----  
**01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président de l'assemblée, Monsieur le Maire Pierre Guilbault, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

**02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QU'**un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2024-01-01**

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1- Séance ordinaire du 11 décembre 2023**

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

**2024-01-02**

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette  
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**04- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

**4.1- Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit**

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la direction générale (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), le directeur général et greffier-trésorier par intérim soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

**2024-01-03**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal approuve les comptes à payer au montant de **233 085.82 \$** et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**05- CORRESPONDANCE**

**Dépôt de la liste de la correspondance**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

**5.1- Club de l'âge d'or – Demande de prêt de locaux**

**ATTENDU QU'**une demande, de Monsieur Raymond Beuparlant, Administrateur du club d'âge d'or, a été adressée à la Municipalité pour le prêt de locaux en date du 8 janvier 2024;

**ATTENDU QUE** le club de l'âge d'or souhaite offrir des cours de danse en ligne à leurs membres;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2024-01-04**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le prêt de la salle communautaire à titre de gratuité et qu'un contrat de location soit signé pour la tenue de cette activité les mardis en après-midi pour la période du 6 février au 14 mai 2024.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**5.2- La Sinfonia de Lanaudière – Demande de soutien financier**

**ATTENDU QU'**une demande d'aide financière de la Sinfonia de Lanaudière a été adressée au conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire y apporter un soutien financier ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-05

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville  
Et résolu :

Que le conseil municipal soit favorable à cette demande et qu'il octroie une aide financière de 50.00 \$ à la Sinfonia de Lanaudière.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**06- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNES**

**6.1- Nordikeau inc. - Rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de novembre 2023**

Dépôt du rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de novembre 2023, de la Firme Nordikeau inc.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

**6.2- Nordikeau inc. - Rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de novembre 2023**

Dépôt du rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de novembre 2023, de la Firme Nordikeau inc.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

**07- RAPPORT DES COMITÉS**

Madame Marthe Blanchette, conseillère, nous informe que le Carnaval hivernal se tiendra le 4 février prochain.

**08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**8.1- Dépôt du rapport des permis et certificat du mois de décembre 2023**

Dépôt du rapport, préparé par Monsieur Denis Savard, des permis et certificats émis au cours du mois de décembre 2023.

**8.2- Demande de PIIA 2023-PIIA-04 pour construire une remise au 1011 Latour (lot 6 296 345)**

**ATTENDU QU'**une demande de construction d'une remise a été déposée et complétée le 6 novembre 2023 par Construction Daniel Bruneau Inc. relativement au lot 6 296 345 (occupé par le 1011 Latour);



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**ATTENDU QUE** Construction Daniel Bruneau Inc. a obtenu une procuration signée en date du 26 juin 2022 lui autorisant de déposer la demande au nom des propriétaires;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie à l'approbation du PIIA règlement 06-2023;

**ATTENDU QUE** les revêtements employés seront tel que ceux de la résidence principale soit de Métal Unic du Modèle Distribution de Couleur Espresso;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 06-2023 s'appliquant à la zone U-36;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-06

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville  
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA 2023-PIIA-04 pour construire une remise au 1011 Latour (lot 6 296 345)

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**8.3- Dépôt des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme du 24 mai, ainsi que celui du 22 novembre 2023 préparés par Madame Ève Levac-Noiseux, responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement;

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ces rapports dont copies sont déposées aux archives de la Municipalité.

**09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Aucun

**10- ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Dispense de lecture est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et pris connaissance du **RÈGLEMENT NUMÉRO 19-2023** modifiant le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

**10.1- Adoption du règlement 19-2023 modifiant le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

**ATTENDU QUE** le dépôt du projet de règlement, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 19-2023 modifiant le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes vise à préciser et à modifier certaines définitions pour en faciliter l'interprétation et l'application ;



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**ATTENDU QUE** ce règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et que celui-ci est disponible pour consultation ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2024-01-07**

Il est proposé par Monsieur François Fruhauf  
Et résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement numéro 19-2023 modifiant le règlement de zonage 02-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Dispense de lecture est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et pris connaissance du **RÈGLEMENT NUMÉRO 20-2023** modifiant le règlement de lotissement 03-2023.

**10.2- Adoption du règlement 20-2023 modifiant le règlement de lotissement 03-2023 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

**ATTENDU QUE** le dépôt du projet de règlement, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 20-2023 modifiant le règlement de lotissement 03-2023 vise à préciser et à modifier les dispositions relatives au lotissement dans le cas des copropriétés ;

**ATTENDU QUE** ce règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et que celui-ci est disponible pour consultation ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2024-01-08**

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne

Et résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement numéro 20-2023 modifiant le règlement de lotissement 03-2023.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Dispense de lecture est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et pris connaissance du **RÈGLEMENT NUMÉRO 21-2023** abrogeant le règlement no 05-2022 sur la rémunération des élus.

**10.3- Adoption du règlement numéro 21-2023 sur la rémunération des élus de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

**ATTENDU QUE** le dépôt du projet de règlement, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 21-2023 abroge le règlement no 05-2022 vise la rémunération des élus de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

**ATTENDU QUE** ce règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et que celui-ci est disponible pour consultation ;

**EN CONSÉQUENCE,**



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

2024-01-09

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement numéro 21-2023 abrogeant le règlement no 05-2022.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents incluant la voix favorable du maire.**

11- **AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

**ADMINISTRATION :**

11.1- **Édition Média Plus Communication inc. – Contrat d'édition gratuite d'un calendrier municipal – Autorisation de signature**

**ATTENDU** la compagnie Éditions Média Plus Communication inc. offre le service d'impression du calendrier municipal gratuitement en contrepartie de la vente de publicité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité entend produire un calendrier pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-10

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette  
Et résolu :

Que le Conseil municipal accepte d'octroyer le contrat de l'édition du calendrier municipal à Édition Média Plus Communication inc. et qu'il autorise Monsieur Denis Savard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, pour trois éditions gratuites de calendrier annuel, lequel sera remis aux citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

11.2- **Office d'Habitation Au cœur de chez nous - Budget révisé 2023**

**ATTENDU QU'**un budget 2023 a été accordé par l'Office d'Habitation Au cœur de chez nous en date du 5 décembre déclarant un déficit de 24 468.00 \$

**ATTENDU QUE** la municipalité doit défrayer 10% soit 2 447.00 \$

**ATTENDU QU'**un budget révisé a été accordé par l'Office d'habitation Au cœur de chez nous en date du 29 mars 2023, déclarant un déficit de 24 675.00 \$ dont 10% est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 20.00 \$ ;

**ATTENDU QU'**un budget révisé a été accordé par l'Office d'habitation Au cœur de chez nous en date du 2 mai 2023, déclarant un déficit de 57 174.00 \$ dont 10% est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 3 250.00 \$ ;

**ATTENDU QU'**un budget révisé a été accordé par l'Office d'habitation Au cœur de chez nous en date du 30 mai 2023, déclarant un déficit de 58 254.00 \$ dont 10% est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 108.00 \$ ;

**ATTENDU QU'**un budget révisé a été accordé par l'Office d'habitation Au cœur de chez nous en date du 31 octobre 2023, déclarant un déficit de 58 565.00 \$



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

dont 10 % est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 31.00 \$ ;

2024-01-11

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le conseil approuve le budget révisé 2023 déposé par l'Office d'Habitation Au cœur de chez nous, en date du 31 octobre 2023, déclarant un déficit de 58 565.00 \$, dont 10 % est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 31.00 \$.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**11.3- Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption Saison 2024 – Partage des coûts avec la Municipalité de Sainte-Mélanie**

**ATTENDU QUE** des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre les municipalités de Sainte-Mélanie et de Notre-Dame-de-Lourdes ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie sollicite la participation financière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour la réalisation de travaux d'affaiblissement de glace sur la rivière L'Assomption en amont du Pont Baril ;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux est évalué à 15 060.00 \$, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** la proportion de la contribution de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes sera partagée 50 % - 50 % avec la Municipalité de Sainte-Mélanie, déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-12

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville  
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes participe financièrement à la réalisation de travaux d'affaiblissement de glace sur la rivière L'Assomption en amont du Pont Baril dans une proportion de 50 % des coûts, déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin.

De transmettre la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Mélanie.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**11.4- Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2024**

**ATTENDU QUE** le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

**ATTENDU QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

**ATTENDU QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**ATTENDU QU'**il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-13

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2024 et invite les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**11.5- Embauche d'une directrice des travaux publics et inspectrice municipale**

**ATTENDU QUE** suite à l'affichage du poste, la Municipalité a reçu des candidatures et le comité de sélection a rencontré les personnes retenues en entrevue ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé à cet effet a fait part de ses recommandations ;

**ATTENDU QUE** Madame Chantal Bourgeois, dont la candidature a été retenue, a accepté l'emploi au poste de directrice des travaux publics et inspectrice municipale ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-14

Il est proposé par Monsieur François Fruhauf  
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal, sous la recommandation du comité des ressources humaines, procède à l'embauche de Madame Chantal Bourgeois au poste de directrice des travaux publics et inspectrice municipale, et ce,



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

conditionnellement à la signature du contrat d'emploi et au respect des critères d'embauche;

Que Madame Bourgeois soit soumise à une période de probation de six (6) mois et que cette clause soit incluse à son contrat d'emploi;

Que le Conseil municipal autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'emploi ;

Que la date du début d'emploi est fixée au 22 janvier 2024;

Que le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Madame Bourgeois au sein de l'équipe ainsi que la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Madame Bourgeois.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**11.6- Octroi d'un mandat de soutien à la trésorerie**

**ATTENDU QUE** le poste à la direction générale est assumé de façon intérimaire;

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'offrir du soutien au personnel en place ainsi qu'à l'avancement de certains dossiers notamment au niveau de la trésorerie;

**ATTENDU QUE** Monsieur Denis Malouin, gestionnaire municipal d'expérience, a les qualifications requises pour effectuer ce mandat de soutien et d'accompagnement ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-15

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal accorde un mandat de soutien et d'accompagnement pour la trésorerie à M. Denis Malouin, à titre de Conseiller à la trésorerie ;

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim soient autorisés à signer l'entente entre les parties tel que substantiellement présentée;

Que les deux parties peuvent mettre fin au mandat en tout temps, en respectant le paiement des heures travaillées, sans pénalité de part et d'autre.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**11.7- Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. - Paiement de facture**

**ATTENDU QU'**une facture portant le numéro 425375 a été reçue en date du 31 décembre 2023, au montant de 1 045.12 \$, incluant les taxes applicables, de la firme Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. pour services professionnels rendus dans le dossier 10585/25 ;



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**EN CONSÉQUENCE,**

**2024-01-16**

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le conseil autorise le paiement de cette facture à Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. d'un montant total de 1 045.12 \$, incluant les taxes applicables, pour les services professionnels rendus.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**11.8- Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. - Paiement de facture**

**ATTENDU QU'**une facture portant le numéro 0000425646 a été reçue en date du 31 décembre 2023, au montant de 1 034.78 \$, incluant les taxes applicables, de la firme Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. pour services professionnels rendus dans le dossier 10585/1 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2024-01-17**

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville  
Et résolu :

Que le conseil autorise le paiement de cette facture à Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. d'un montant total de 1 034.78 \$, incluant les taxes applicables, pour les services professionnels rendus.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**11.9- Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. - Paiement de facture**

**ATTENDU QU'**une facture portant le numéro 0000426181 a été reçue en date du 31 décembre 2023, au montant de 367.64 \$, incluant les taxes applicables, de la firme Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. pour services professionnels rendus dans le dossier 10585/47 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2024-01-18**

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil autorise le paiement de cette facture à Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. d'un montant total de 367.64 \$, incluant les taxes applicables, pour les services professionnels rendus.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**11.10- Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. - Paiement de facture**

**ATTENDU QU'**une facture portant le numéro 0000426180 a été reçue en date du 31 décembre 2023, au montant de 446.97 \$, incluant les taxes applicables, de la firme Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. pour services professionnels rendus dans le dossier 10585/44 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-19

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil autorise le paiement de cette facture à Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. d'un montant total de 446.97 \$, incluant les taxes applicables, pour les services professionnels rendus.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**11.11- Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. - Paiement de facture**

**ATTENDU QU'**une facture portant le numéro 0000426176 a été reçue en date du 31 décembre 2023, au montant de 841.50 \$, incluant les taxes applicables, de la firme Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. pour services professionnels rendus dans le dossier 10585/13 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-20

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le conseil autorise le paiement de cette facture à Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. d'un montant total de 841.50 \$, incluant les taxes applicables, pour les services professionnels rendus.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**11.12- Ghyslain Lambert, ingénieur – paiement de factures**

**ATTENDU QU'**une facture portant le numéro NDL-2023 a été reçu de Ghyslain Lambert ingénieur, au montant de 2 700.00 \$ plus les taxes applicables en



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

rapport avec les fossés (Domaine Asselin, les rues Jonathan et Sylvie) et divers dossiers;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-21

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures NDL-2023 à Ghyslain Lambert, ingénieur au montant de 2 700.00 \$ plus les taxes applicables ;

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**VOIRIE :**

**11.13- Permission de voirie et entente d'entretien**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenus par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère ») ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-22

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que la Municipalité demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise Madame Chantal Bourgeois, directrice des travaux publics et inspectrice municipale, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000.00 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**AQUEDUC :**

**11.14- Nordikeau inc. – Contrat de services professionnels 2024 pour les prélèvements et les analyses d'eau (réseau municipal)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est satisfaite des services offerts par l'entreprise Nordikeau et que celle-ci propose de reconduire le mandat pour les prélèvements et les analyses d'eau au réseau municipal ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de services de Nordikeau inc. selon le montant de 7 777.75 \$, plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2024-01-23**

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels numéro OS-01596, et renouvelle le mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, auprès de Nordikeau relativement aux prélèvements et les analyses au réseau municipal, au montant de 7 777.75 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que détaillé dans l'offre de services présentée.

Que le nombre d'analyses pourra être modifié en tout temps afin de se conformer à la réglementation gouvernementale ainsi qu'à ses amendements à venir.

Que les prix incluent les prélèvements ainsi que le transport des échantillons.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**11.15- Nordikeau inc. – Contrat de services professionnels 2024 pour les prélèvements et les analyses (eau brute)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est satisfaite des services offerts par l'entreprise Nordikeau et que celle-ci propose de reconduire le mandat pour les prélèvements et les analyses d'eau brute ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de service de Nordikeau inc. selon le montant de 3 198.00 \$, plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2024-01-24**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels numéro OS-01597, et renouvelle le mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, auprès de Nordikeau relativement aux prélèvements et les analyses d'eau brute, au montant de 3 198.50 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que détaillé dans l'offre de services présentée.

Que le nombre d'analyses pourra être modifié en tout temps afin de se conformer à la réglementation gouvernementale ainsi qu'à ses amendements à venir.



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que les prix incluent les prélèvements ainsi que le transport des échantillons.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Denis Savard  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**LOISIRS :**

**11.16- Affichage de postes d'animateurs / accompagnateurs pour le camp jour**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite offrir comme à son habitude un camp de jour pour la saison estivale 2024;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'affichage de postes d'animateurs / accompagnateurs pour le camp de jour par le biais des différentes plates-formes internet;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-25

Il est proposé par Monsieur François Fruhauf  
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'affichage de postes par Madame Cassandra Perreault, technicienne en loisirs, sur les plates-formes internet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**BIBLIOTHÈQUE :**

**AUTRES POINTS :**

**11.17- Demande d'aide financière pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau**

**ATTENDU QU'**une subvention en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2023 peut être demandée par la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2024-01-26

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise Madame Chantal Bourgeois, directrice des travaux publics et inspectrice municipale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, les documents requis pour procéder à une demande d'aide financière pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau en 2023 auprès du ministère des Transports du Québec.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Ils se sont exprimés au sujet de la demande de prêt de locaux du Club d'âge d'or

13- **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 12 février 2024, à 19 h 30, et sera tenue en présentiel à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-Lourdes, en prenant compte des mesures sanitaires en vigueur.

14- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

2024-01-27

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 h 58.  
**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

*« Je, Pierre Guilbault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

\_\_\_\_\_  
M. Pierre Guilbault  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Denis Savard  
Directeur général et  
greffier-trésorier par intérim